



Inscription fichier stic - entrée aux usa

Par **Max33**, le **02/07/2010** à **10:05**

Bonjour,

Mon fils a commis une infraction lorsqu'il était mineur son affaire a été suivie par un médiateur qui a conclu à une journée de travail d'intérêt général
Il n'y a aucune inscription sur son casier judiciaire, en revanche, il est possible ou probable que l'infraction soit inscrite au fichier STIC

Il part bientôt en vacances aux USA, pensez vous que cela puisse occasionner un refoulement à l'aéroport d'arrivée

Je vous remercie

Par **amajuris**, le **02/07/2010** à **14:44**

bonjour,

Selon le type de passeport en votre possession les formalités sont différentes pour entrer aux USA.

en particulier il faut depuis 2009 avoir reçu une autorisation ESTA qui est un questionnaire à remplir et qui est nécessaire afin de recevoir une autorisation de voyage.
vous pouvez vous renseigner sur le site de l'office de tourisme des usa.

cdt

Par **chris_ldv**, le **09/07/2010** à **09:26**

Bonjour,

Non, les USA interdisent l'accès à leur territoire:

- o aux criminels (peines encourues de plus de 10 ans de prison)
- o aux auteurs de délits (peines encourues de 3 mois à 10 ans de prison)

qui ont effectivement été condamnés, ce qui n'est pas le cas de votre fils.

Accessoirement le STIC est un fichier purement français qui n'est pas accessible librement aux polices étrangères pour un simple contrôle d'identité des voyageurs.

Cordialement,